

[photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**020_f0103**

Source**Boite_020-3-chem | Protestants. Dissidents.**

Langue**Français**

Type**Photocopie**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

mis irrités. En attendant, il défendit aussitôt à Schade de continuer cette innovation; celui-ci obéit et s'abstint de toute confession en général. Dans son sermon de jeûne (le 3 mars), Spener blâma ouvertement la conduite arbitraire de Schade et la dureté de ses expressions; mais en même temps il chercha à l'excuser par l'angoisse dans laquelle il se trouvait, et fit ses efforts pour ramener ses auditeurs à des dispositions meilleures. Mais la chose était déjà entre les mains de la bourgeoisie, et la majorité demandait que Schade revint à l'ancien usage ou qu'il fût déposé. L'électeur se trouvait en ce moment dans la Prusse: un rapport favorable des magistrats de Berlin et une supplique de plusieurs citoyens l'engagèrent à ordonner une commission d'enquête composée de neuf conseillers du prince, luthériens, du clergé de Saint-Nicolas, du magistrat civil de la ville, et présidée par le conseiller intime baron de Schwérin, en l'absence de celui qui avait la direction ordinaire des affaires ecclésiastiques. Le 7 mai, une députation de la bourgeoisie se présenta devant cette commission et exposa ses griefs par l'organe d'un avocat: Schade se défendit lui-même et si bien, que Spener, tout joyeux, espérait déjà une heureuse issue. L'accusé avait à peine terminé qu'un certain nombre de bourgeois arrivèrent, qui, par l'organe d'un avocat, protestèrent contre la plainte faite sans leur approbation et à leur insu et qui plaidaient fortement en faveur de leur fidèle pasteur. Spener écoutait avec une satisfaction intime; mais il fut saisi d'effroi lorsqu'il les entendit demander que chacun fût libre de se confesser ou non, selon sa conscience, avant de prendre la cène. Ils avaient autrefois, disaient-ils, fait du confessionnal une idole, et cru que hors de la confession auriculaire il n'y avait pas de salut. Aujourd'hui ils savent que si la confession et l'absolution sont nécessaires dans l'église, il n'en est pas de même de la confession auriculaire et du confessionnal.



pas de verso